



NON à l'ouverture des écoles le 11 mai ! A qui profite le crime ?

Le principe de précaution, c'est reporter la rentrée en SEPTEMBRE

Droit de retrait en cas de maintien de l'ouverture !

59/62

La version définitive du protocole est sortie ce dimanche 3 mai. Ce protocole est le fruit du travail du comité scientifique chargé d'apporter son éclairage à Emmanuel Macron à propos du covid-19. Pourtant, il est forcément insuffisant puisque la recommandation première de ce même comité, en date du 20 avril, était la **fermeture des écoles jusqu'au mois de septembre, comme l'Italie ou l'Espagne, deux pays voisins aussi touchés que la France l'ont décidé.**

La décision d'ouverture des écoles le 11 mai, scandaleuse au possible, n'est pas le fruit d'une décision scientifique mais **politique** permettant aux parents d'aller bosser, y compris dans des secteurs non essentiels de la production ou des services. Leurs profits avant nos vies. Voilà leur credo ! Mais la santé n'a qu'un prix, celui de notre vie, celle de nos enfants, nos élèves, celles de nos proches et celles de nos amis !

La rentrée va se faire le 12 mai avec les élèves comme au « Casino », sans savoir si telle ou telle personne est contaminée... En ouvrant les écoles primaires et maternelles, puis les collèges dès la semaine suivante, le gouvernement ne fait pas que jouer avec notre santé, il la met aussi en danger. Voilà pourquoi **nous appelons à exercer notre droit de retrait en cas d'ouverture des écoles.**

Le coronavirus Sars-CoV-2 se transmet de l'homme à l'homme. Comment alors reprendre l'école sans tester les gens pour s'assurer que les conditions sanitaires d'accueil soient optimales.

Un enfant de 8 ans n'est pas un adulte et on ne peut pas lui demander d'être responsable de la santé de ses camarades. 50 à 75% des patients positifs au Sars-CoV-2 sont asymptomatiques et n'ont pas de fièvre, de maux de tête ou de difficultés respiratoires. Ces personnes représentent une source de contagion et sans tests, il ne peut y avoir de sécurité pour les personnes se rendant à l'école à cette date du 11 mai. En effet, les personnes ignorant être malades sont plus susceptibles de contaminer les autres. Si un enfant parmi le groupe est malade et par conséquence indétectable car il n'y a pas de tests, comment assurer la sécurité de l'ensemble du groupe ???

Les masques dit « grand public » ne protègent qu'à 70% ; ils ne seront pas obligatoires pour tous les personnels à tout moment, et non obligatoires pour les élèves d'élémentaires, et mêmes proscrits pour ceux de maternelles. Alors que la contagiosité d'un enfant de moins de 10 ans est tellement sujette à caution qu'en Allemagne ce sont les petites classes qui réouvrent en dernier.

Que dire d'ailleurs des élèves de maternelle qui devront être contraints physiquement à limiter leurs déplacements, ne bénéficieront plus des coins-jeux sécurisant dans la classe et se retrouveront, de fait, séparés de leurs copains. Alors que la socialisation est un enjeu central de la maternelle, les élèves n'auront plus l'opportunité de jouer ensemble, de se prêter le matériel de la classe... C'est méconnaître les besoins spécifiques des enfants de maternelle et risquer de provoquer des phobies scolaires en imposant une organisation scolaire inadaptée.

Si l'école ouvre et que l'instruction est obligatoire, pourquoi laisser alors le choix aux familles entre deux systèmes, le distanciel ou le présentiel ?

Un poids et deux mesures. Les riches qui pourront rester chez eux en télétravail vaudront plus que les pauvres qui eux, n'auront pas le choix de déposer leurs enfants en « garderie » à l'école pour retourner travailler. Le 11 mai, pour convaincre les travailleurs d'aller enrichir le M.E.D.E.F., les autorisations spéciales d'absence pour garder les enfants avec 100% du salaire vont être remplacées, pour les salariés du privé, par du chômage partiel rémunéré à 84% du salaire !!! Alors que eux comme nous sommes des victimes de ce virus.

S'il n'y a plus de risques et que les élèves peuvent retourner à l'école, autant jouer directement la clarté et déconfiner totalement la société. Et accepter aussi la responsabilité sanitaire que cela engage. Si l'école de votre commune ouvre, **faites savoir au maire que sa responsabilité est engagée** si votre enfant est touché par le Covid-19 au sein de l'école qu'il fréquente. Car c'est à lui qu'il incombe de s'assurer de la sécurité des personnes qui fréquentent l'école de sa commune.

La logique voudrait que les élèves et les enseignants soient testés chaque jour avant de reprendre le travail, pour éviter tout risque de contamination.

Est-ce possible... non... Alors pourquoi mettre en péril la jeunesse et l'avenir de notre pays ?

Si l'enseignement en distanciel reste d'actualité, c'est bien que le niveau sanitaire ne peut pas être respecté.

Au niveau sportif, le Ministère des sports va permettre les rassemblements extérieurs de

10 personnes maximum et l'État nous demande de mettre 15 élèves, plus les enseignants et les personnels pédagogiques dans une classe fermée de 20 à 30 M2... avec un écart de 4M2 entre les différentes personnes... **Cela est impossible à réaliser !!!**

L'application de ce protocole sanitaire est un non-sens pédagogique. Il ne met pas les élèves dans de saines conditions d'apprentissage. On voit l'image du prétexte des enfants en difficulté qui s'effrite : dans la cadre de l'application stricte du protocole, l'enseignant ne pourra pas apporter à ces élèves toute l'aide dont ils ont besoin. Pédagogiquement, humainement, ce protocole permet tout sauf l'apport de la

sécurité dont les élèves ont besoin pour apprendre. De fait, c'est bien une **garderie à vitrine pédagogique** qui va se mettre en place à partir de la semaine du 11 mai.

Le Sars-CoV-2 peut se transmettre si vous touchez un objet porteur du virus, et que vos mains touchent ensuite votre visage. C'est la raison pour laquelle on insiste tant sur l'importance de se laver les mains fréquemment

et d'éviter de se toucher le visage. La durée pendant laquelle il peut survivre sur ces surfaces est, en revanche, toujours difficile à établir. Comment ouvrir alors les écoles en assurant à 100 % la sécurité des personnes les fréquentant et sans mettre en avant la responsabilité des mairies qui autorisent cela.

Le principe de précaution exige d'attendre la rentrée de septembre et d'assurer que des tests soient applicables pour assurer la sécurité des personnes fréquentant les établissements scolaires.

